

CAP agricole Maréchal-ferrant

Objectifs

À l'issue de la formation, vous serez capable de :

- Préparer, de poser les ferrures courantes.
- Préparer, de poser les ferrures thérapeutiques.
- Faire rapidement un diagnostic sur le pied du cheval.
- Gérer une entreprise artisanale.

Entreprises d'accueil

Entreprise de maréchalerie, écurie de chevaux de sport, de compétition ou d'élevage...

Prérequis

- **Âge** : de 15 à 29 ans révolus.
- **Niveau d'entrée** : Élèves issus de 3^e générale, 3^e DP3, 3^e DP6, 3^e professionnelle, 3^e d'insertion, 3^e Agricole, 3^e de SEGPA sur avis favorable de l'établissement d'origine. Avoir une légère connaissance et/ou pratique du cheval. Les élèves titulaires d'un baccalauréat ou plus sont dispensés de la formation générale.
- **Motivation** à exercer le métier visé et pour la formation en alternance.

Modalités d'inscription

- Dossier de candidature complété.
- Participation à la réunion d'information et/ou à l'entretien de vérification des prérequis.
- Participation aux ateliers de recherche d'entreprises le cas échéant.
- Signature d'un contrat d'apprentissage ou Attestation d'engagement de l'employeur.

* Positionnement : Personnalisation du parcours possible en fonction du parcours antérieur et des résultats d'une évaluation diagnostique, avec entrée décalée sur parcours possible. Nous pouvons adapter nos parcours aux situations de handicap.

Formation par apprentissage

Code diplôme	Code RNCP
50321236	25090

Niveau de sortie

Titre reconnu par l'Etat de Niveau 3 (cadre européen des certifications).

Durée de la formation

840 heures (sur 2 ans).
Démarrage en septembre.

Durée du contrat

2 ans, modulable en fonction du positionnement* (jusqu'à 1 an supplémentaire pour les personnes en situation de handicap).

Rythme de l'alternance

En moyenne :
1 semaine par mois en UFA (soit 12 semaines sur une année scolaire).
Le calendrier peut varier pour tenir compte des périodes d'activité fortes en entreprise.
Le calendrier d'alternance est remis lors de l'inscription.

Coordonnées de l'UFA



UFA de Sury Le Comtal

1 rue du Petit Lavoir
42450 SURY LE COMTAL
04 77 30 83 12
sury-le-comtal@cneap.fr
www.lycee-saintandre.fr

Contenu de formation

Blocs de compétences	
Matières générales	<p>MG 1 : Agir dans des situations de la vie courante à l'aide de repères sociaux Ce bloc vise à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Prendre position dans une situation à caractère social et civique - Utiliser des outils dans des situations de la vie courante
	<p>MG 2 : Mettre en oeuvre des actions contribuant à sa construction personnelle Ce bloc vise à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - S'exprimer à travers une réalisation personnelle - Adopter des comportements favorisant son équilibre personnel
	<p>MG 3 : Interagir avec son environnement social Ce bloc vise à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Adapter son langage et son comportement aux situations de communication - S'approprier les normes et cadres de référence
Matières professionnelles	<p>MP 1 : Agir dans des situations de la vie courante à l'aide de repères sociaux Ce bloc vise à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réaliser la pose d'une ferrure - Réaliser le forgeage
	<p>MP 2 : Réaliser des interventions sur les équidés Ce bloc vise à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réaliser l'approche, la manipulation et la contention du cheval - Réaliser l'entretien et le parrage du pied
	<p>MP 3 : Assurer le fonctionnement de l'atelier Ce bloc vise à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réaliser des opérations de maintenance conditionnelle des outils, des équipements et de l'atelier - Assurer la gestion des stocks et le suivi commercial de l'activité
	<p>UCARE : unité capitalisable d'adaptation régionale ou à l'emploi Ce bloc vise à s'adapter à des enjeux professionnels locaux</p>

Méthodes mobilisées

Formation par la voie de l'apprentissage. Pédagogie de l'alternance.

L'enseignant-formateur construit des séquences d'apprentissage en lien avec les expériences en entreprise des alternant(e)s et le métier préparé.

Des outils de liaison relatifs au suivi de l'apprentissage sont mis en place, en particulier le livret d'apprentissage dont l'utilisation est obligatoire.

A minima, deux visites de suivi sont menées par les formateurs par année de formation, et un dialogue régulier est noué avec les maîtres d'apprentissage.

Pédagogie active privilégiant :

- les mises en situation ou simulations individuelles et collectives de résolution de problèmes (exercices pratiques, travaux sur plateaux techniques)
- la mobilisation des savoirs acquis en cours théoriques sur l'élaboration de projets
- une organisation coopérative des apprentissages
- une responsabilité personnelle de l'alternant(e) (plan de travail, auto-évaluation).

Évaluations certificatives / Sessions d'examen *

Epreuves	Coeff.	Type	Forme
E1 : MG1 : Agir dans des situations de la vie sociale	2	CCF	Oral
E2 : MG2 : Mettre en œuvre des démarches contribuant à la construction personnelle	2	CCF	Oral et Pratique
E3 : • MG3 : Interagir avec son environnement social • MP1 : Insertion du salarié dans l'entreprise	2	CCF	Oral
E4 : MP4 : Réalisation des travaux de maréchalerie	2 4	CCF Ponctuel	Pratique explicitée Pratique explicitée
E5 : MP3 : Réalisation des interventions sur les équidés	5	CCF	Pratique explicitée
E6 : MP2 : Organisation de l'atelier de maréchalerie	2	CCF	Ecrit et pratique
E7 : S'adapter à des enjeux professionnels locaux (MIP)	1	CCF	Pratique explicitée

* Sessions d'examen adaptées aux situations de handicap.

Références : Taux moyens du CFA régional

	2021	2020	2019
Taux de réussite globaux	85%	90%	87,06%
• Niveau 3 (CAP / CAPA / MC / TP / DE...)	89,72%	92%	96,69%
• Niveau 4 (Bac Pro / Bac Pro A / BP...)	89,13%	95%	91,89%
• Niveau 5 (BTS / BTSA / titre Bac+2...)	89,97%	88%	82,24%
• Niveau 6 (Formations Bac+3)	85,23%	80%	60%
• Niveau 7 (Formations Bac+4/+5)	70,27%	75%	-
Insertion professionnelle (Enquête réalisée 6 mois après la fin de formation)	44%	44%	70%
Taux de poursuite d'étude	50%	44%	18%
Satisfaction globale Apprenti(e) (Enquête réalisée en fin de formation auprès de l'ensemble des apprentis du CFA)	83%	86%	87%

Modalités d'évaluation

Afin d'aider l'alternant(e) à progresser, des évaluations régulières lui permettent de se situer par rapport aux objectifs à atteindre :

- Évaluation des acquis en centre de formation (Quizz, QCM, Devoirs surveillés, Productions personnelles, Entraînement aux épreuves, Questionnaire oral...)
- Évaluation en entreprise (Entretiens tripartites avec le Maître d'apprentissage)
- Entretiens individuels d'évaluation formative, de régulation, de bilan jusqu'à l'inscription à la certification visée

Après la formation

Suites de parcours possibles / Passerelles :

BTM (Brevet de Technicien en Maréchalerie).

Débouchés professionnels :

- Maréchal-ferrant / Maréchale-ferrant.
- Pareur / Pareuse d'onglon.

Modalités financières

Aucun frais de scolarité pour l'apprenti.

La formation est éligible à la prise en charge financière par l'Opérateur de Compétences (OPCO) de l'entreprise d'accueil.

Coût annuel moyen préconisé par France Compétences : 6 000 €.

Pour les employeurs publics d'Etat et hospitaliers, la formation est également prise en charge par ces derniers en totalité.

Pour les employeurs publics territoriaux, la formation est prise en charge à 100% par le CNFPT (Centre National de la Fonction Publique Territoriale).

Rémunération de l'apprenti

L'apprenti perçoit une rémunération déterminée en pourcentage du SMIC (Salaire Minimum Interprofessionnel de Croissance).

Année d'exécution du contrat	Apprenti de moins de 18 ans	Apprenti de 18 à 20 ans	Apprenti de 21 à 25 ans	Apprenti de 26 ans et plus
1 ^{ère} année	27%	43%	53%*	100 %*
2 ^{ème} année	39%	51%	61 %*	100 %*
3 ^{ème} année	55%	67%	78 %*	100 %*

* Toutefois, sa rémunération peut être supérieure au SMIC si l'entreprise applique des accords (de convention collective ou de branches professionnelles, d'entreprises...) proposant un salaire minimum supérieur au SMIC.

En cas de succession de contrats, la rémunération est au moins égale au minimum légal de la dernière année du précédent contrat (même employeur ou nouvel employeur).

Cas particuliers :

- Vous étiez déjà en contrat d'apprentissage, dans le cas d'une succession de contrats chez le même employeur ou un nouvel employeur pour un nouveau diplôme : maintien du salaire initial (augmentation seulement si modification de la tranche l'âge).
- Une majoration de 15 points est applicable à la rémunération réglementaire à laquelle peut prétendre l'apprenti au jour de la conclusion de ce nouveau contrat, si les 3 conditions cumulatives suivantes sont remplies :
 - diplôme ou titre de même niveau que celui précédemment obtenu ;
 - qualification en rapport direct avec celle qui résulte du diplôme ou titre précédemment obtenu ;
 - durée du contrat inférieure ou égale à 1 an.

À défaut de remplir ces 3 conditions, la majoration de 15 points ne s'applique pas.

* Positionnement : Personnalisation du parcours possible en fonction du parcours antérieur et des résultats d'une évaluation diagnostique, avec entrée décalée sur parcours possible. Nous pouvons adapter nos parcours aux situations de handicap.

Aides financières de l'apprenti

- Aide pour l'acquisition du **1^{er} équipement** (selon OPCO).
- Aide pour l'**hébergement** (maxi 6 € par nuitée lors des périodes de formation au CFA).
- Aide pour la **restauration** (maxi 3 € par repas lors des périodes de formation au CFA).
- Aide au financement du **permis de conduire** de 500€ pour les apprentis majeurs.

Délais d'inscription

Les inscriptions sont ouvertes à compter de mars 2021.

Le contrat d'apprentissage peut débuter en entreprise 3 mois avant la date de début de la formation et 3 mois après.

Intégration possible en cours de formation et tout au long de l'année selon le diagnostic du positionnement* à l'entrée pour réduction de la durée de la formation.

Publics accueillis

Formation proposée en mixité apprentis et scolaires.

Accès par transport

- Navette hebdomadaire à disposition des élèves au départ le lundi de la gare ferroviaire de Lyon Part-Dieu et le retour le vendredi.
- Gare à proximité.
- Arrêt de bus à proximité.

Accessibilité P.M.R. des locaux

Oui en partie.

Les + de la formation

• Engagements et partenariats

- Travail dans une maréchalerie installée dans un centre équestre qui propose 5 forges.
- 2 journées complètes à la forge par semaine.
- Découverte, apprentissage ou approfondissement de la pratique équestre en 2^e année.
- Participation à des manifestations extérieures.

• Restauration

- Self sur place

• Hébergement

- Internat sur place

Matériel / Équipement

- Salles de cours équipées vidéo projection, Espace numérique.
- Plateau technique : la partie équestre se déroule en centre équestre avec une cavalerie adaptée aux épreuves techniques et pédagogiques.

Coordonnées de l'UFA



UFA de Sury Le Comtal

1 rue du Petit Lavoir
42450 **SURY LE COMTAL**
04 77 30 83 12
sury-le-comtal@cneap.fr
www.lycee-saintandre.fr

CFA de rattachement :



(siège régional)
4 rue de l'Oratoire
69300 CALUIRE ET CUIRE
cfa@akteap.cneap.fr
www.cfa-creap.com

Association loi 1901
Numéro UAI : 0693764S
N°SIRET : 50304921500026